

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 12 octobre 2020
Séance du 28 septembre 2020

11 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, MM LUCAS, KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. LUCAS
M. NACHITE	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|---|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents non représentés : | 0 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |
| - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : | 0 |

■ **Date de la convocation : 06/10/2020**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

I. Créations (dans le cadre d'emplois) :

Il convient de créer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- remplacements suite aux départs (mobilité, mutation, fin de contrat, disponibilité, retraite...)
- déprécarisation de la situation de certains agents

SERVICE	CREATION
Pôle ressources – DRH	
Rédacteur territorial (ouvert dans le cadre d'emploi)	1
Pôle éducation – service petite enfance	
Auxiliaire de puériculture (ouvert dans le cadre d'emplois)	2
Infirmier territorial (ouvert dans le cadre d'emplois)	1
Pôle éducation – service périscolaire et loisirs	
Adjoint technique (ouvert dans le cadre d'emplois)	4

1/4

maintenant !

Pôle culture – service patrimoine	
Adjoint territorial du patrimoine (ouvert dans le cadre d'emplois)	1
Pôle Ressources – Direction	
Attaché territorial (ouvert dans le cadre d'emplois)	1
Pôle développement urbain ou pôle DGST	
Apprenti (génie civil – voirie réseaux divers)	1
TOTAL	11

II. Créations (dans le cadre d'emplois) et suppressions de postes :

Il convient de créer et de supprimer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- remplacements suite aux départs (mobilité, mutation, fin de contrat, disponibilité...)
- déprécarisation de la situation de certains agents

SERVICE	CREATION	SUPPRESSION
Pôle DGST – Direction		
Ingénieur général		1
Ingénieur territorial (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
Rédacteur		1
Rédacteur (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
Pôle éducation		
Agent de maîtrise principal		1
Rédacteur (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
Pôle culture – service médiathèque		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe		1
Adjoint territorial du patrimoine (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
Pôle vie de la cité – police municipale		
Brigadier-chef principal		1
Agent de police municipale (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
Pôle Education – service petite enfance		
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe		1
Auxiliaire de puériculture (ouvert dans le cadre d'emplois)	1	
TOTAL	6	6

Ces adaptations ne modifient pas le nombre de postes figurant au tableau des effectifs.

III. Créations et suppressions de postes suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 juin 2020 :

Suite aux résultats de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 juin 2020 (avancement de grade, promotion interne, changement de filière), il convient de créer et de supprimer les postes suivants :

FILIERE	CREATION	SUPPRESSION
Filière technique		
Adjoint technique territorial à temps complet		2
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Filière Administrative		
Adjoint administratif territorial à temps complet	1	
TOTAL	2	2

Ces adaptations ne modifient pas le nombre de postes figurant au tableau des effectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1392 du 17/11/2006,

Vu le décret n°2006-1393 du 17/11/2006,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 9

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Article 2 : de créer les postes suivants :

❖ **Hors CAP**

- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux à temps complet ;
- 4 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux à temps complet ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale à temps complet ;
- 1 poste d'apprenti.

❖ **Dans le cadre de la CAP**

- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Article 3 : de supprimer les postes suivants :

❖ **Hors CAP**

- 1 poste appartenant au grade d'ingénieur général à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade de brigadier-chef principal à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet.

❖ **Dans le cadre de la CAP**

- 2 postes appartenant au grade d'adjoint technique territorial à temps complet.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

maintenant !

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **13 OCT. 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude MILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le**1.5.OCT. 2020**

et publication ou notification le**1.5.OCT. 2020**

affiché le**13.OCT. 2020**.....

CREIL, le**15.OCT. 2020**.....

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du pôle "Vie de la Cité"

Corinne FABLET